



Procès-verbal de la séance de la Commission permanente du 7 octobre 2019

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 5)
<i>Appel nominal</i>	(p. 5)
<i>Adoption</i> du procès-verbal de la Commission permanente du 9 septembre 2019	(p. 7)
N° CP-2019-3410 Missions d'inspections détaillées périodiques d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres -	(p. 7)
N° CP-2019-3411 Bron - Procédure de classement d'office dans le domaine public de voirie métropolitain de l'allée des platanes - Approbation de l'engagement de la procédure de classement d'office -	(p. 7)
N° CP-2019-3412 Lyon 1er - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 4 place du Lieutenant Morel le long de l'ancien collège Truffaut -	(p. 7)
N° CP-2019-3413 Lyon 7° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de plusieurs parcelles situées dans le Parc Blandan - Autorisation donnée au Groupe Carré d'Or à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire -	(p. 7)
N° CP-2019-3414 Prestations d'organisation d'événements, de coordination et d'intendance générale auprès de la Métropole de Lyon, pour les événements liés à l'entrepreneuriat et aux filières d'excellence du territoire pour 2020 et 2021 (lot n° 2) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée -	(p. 8)
N° CP-2019-3415 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil en développement urbain et paysager, mobilité, prospective urbaine et développement durable pour la Vallée de la Chimie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services -	(p. 8)
N° CP-2019-3416 Garantie d'emprunt accordée à la société Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1373 du 9 janvier 2017 - Annulation de garantie -	(p. 9)

N° CP-2019-3417	<i>Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-3418	<i>Décines Charpieu - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse d'épargne -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-3419	<i>Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Sainte Foy lès Lyon - Lyon 4° - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-3420	<i>Lyon 3° - Caluire et Cuire - Lyon 5° - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-3421	<i>Sainte Foy lès Lyon - Villeurbanne - Champagne au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-3422	<i>Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliage habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2016-0744 du 7 mars 2016 modifiée par la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1189 du 10 octobre 2016 - Annulation de garantie -</i>	(p. 9)
N° CP-2019-3423	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
N° CP-2019-3424	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
N° CP-2019-3425	<i>Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Association pour les droits et l'accompagnement de l'enfant à l'adulte en Rhône-Alpes (ADEAR) auprès du Crédit coopératif -</i>	(p. 10)
N° CP-2019-3426	<i>Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) -</i>	(p. 10)
N° CP-2019-3427	<i>Défense extérieure contre l'incendie - Fourniture d'appareils de fontainerie complets et de leurs équipements ou accessoires sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3428	<i>Mission d'agent de sécurité coordonnateur des mesures de sécurité pour l'exploitation des tunnels en régie de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 11)
N° CP-2019-3429	<i>Prestations de tierce maintenance de proximité sur les équipements informatiques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de service -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-3430	<i>Prestations de fourniture, impression et diffusion des Pass numériques de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-3431	<i>Charly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain comportant une passerelle située rue Louis Vignon et appartenant à l'association Organisme et gestion de l'enseignement catholique (OGEC) -</i>	(p. 12)
N° CP-2019-3432	<i>Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé avenue Jean Bergeron, à l'angle du 105 avenue Edouard Millaud et appartenant à la société Confiance Immobilier ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant - Modification de la décision du Bureau n° B-2014-0137 du 10 juillet 2014 - Institution d'une servitude publique de passage piétons -</i>	(p. 13)

N° CP-2019-3433	<i>Ecully - Equipements publics - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé entre la rue Jean Rigaud et le chemin de la Sauvegarde et appartenant à la Ville -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3434	<i>Ecully - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 53 chemin de la Sauvegarde et appartenant à M. et Mme Benzecri - Institution d'une servitude -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3435	<i>Givors - Développement urbain - Ilot Oussekiné - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à Mme Gina Nenet -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3436	<i>Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 9 rue de Combemore et appartenant aux conjoints Gidon -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3437	<i>Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole située rue des Biesses, et appartenant aux conjoints Morel -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3438	<i>Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole située rue des Biesses et appartenant à Mme Micheline Dalphiné, épouse Laget -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3439	<i>Lyon 1er - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 14 rue Romarin et appartenant à l'indivision Garcès -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3440	<i>Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n° 34 et 21, situés 2 rue George Sand et appartenant à M. Khelladi -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3441	<i>Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Jean Moulin et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) Les Jardins d'Arsonval -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3442	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé route de Collonges et appartenant à M. et Mme Lagay -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3443	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 15 route de Collonges et appartenant à M. et Mme Gras -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3444	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 2 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, 8 et 12 allée du Textile et appartenant à la société civile immobilière (SCI) JEM -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3445	<i>Vénissieux - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement bâti 10-12 avenue de la République et appartenant à la société Solvay - groupe Rhodia chimie ou à toute société à elle substituée -</i>	(p. 13)
N° CP-2019-3446	<i>Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Cession, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliadé habitat, d'un terrain nu formant le lot G d'une superficie de 3 258 m² situé avenue Pierre Brossolette et rue Guillermin - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1008 du 11 juillet 2016 -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3447	<i>Dardilly - Equipement public - Cession, à titre gratuit, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de diverses parcelles de terrain bâties situées 4 chemin du Dodin -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3448	<i>La Mulatière - Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à Mme Céline Lagarrigue ou toute personne morale se substituant à elle, d'un terrain à bâtir, situé chemin du Pras - Institution d'une servitude de passage -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3449	<i>Lyon 6° - Equipement public - Cession, à titre gratuit, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un ensemble immobilier métropolitain situé 1 boulevard Anatole France -</i>	(p. 14)
N° CP-2019-3450	<i>Lyon 7° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'association Acoucity des lots de copropriété n° 3, 9 et 11 dans l'ensemble immobilier situé 24 rue Saint Michel -</i>	(p. 14)

- N° CP-2019-3451** *Villeurbanne - Développement urbain - Projet cours Tolstoi - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, de 2 locaux d'activité et d'une cave formant les lots n° 1, 3 et 23 de la copropriété situées 137 bis cours Tolstoi -* (p. 14)
- N° CP-2019-3452** *Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) CDC habitat social, d'un immeuble situé 14 rue Hector Berlioz -* (p. 14)
- N° CP-2019-3453** *Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH), de diverses parcelles de terrain pour l'aménagement de l'îlot LL', situées rue de la Soie - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2013-4438 du 11 juillet 2013 -* (p. 14)
- N° CP-2019-3454** *Vénissieux - Equipement public - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux de parcelles de terrain nu situées 83 rue du docteur Coblod angle rue Président Salvador Allende -* (p. 14)
- N° CP-2019-3455** *Chassieu - Projet urbain - Opération du Raquin - Résiliation d'un bail rural verbal sur une parcelle de terrain - Indemnisation de M. Roger Rigolet - Approbation d'une convention -* (p. 14)
- N° CP-2019-3456** *Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) Immobilière Rhône-Alpes, de 81 lots dans l'immeuble en copropriété situé 12 à 16 boulevard de la Croix-Rousse -* (p. 14)
- N° CP-2019-3457** *Lyon 1er - Plan de cession - Pentes de la Croix-Rousse - Mise à disposition à la société en nom collectif (SNC) Linkcity sud-est, par bail à construction, d'un bâtiment avec cours formant l'ancien collège François Truffaut, situé 4 place Morel - Déclassement préalable du bien du domaine public - Institution de servitudes -* (p. 14)
- N° CP-2019-3458** *Lyon 9° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, des immeubles situés 39 et 40 quai Arloing -* (p. 14)
- N° CP-2019-3459** *Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située au lieu-dit Grande Grange appartenant à M. Denoyel - Approbation d'une convention -* (p. 15)
- N° CP-2019-3460** *Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située lieu-dit sous la Roche et appartenant à M. Alfred Cornouiller - Approbation d'une convention -* (p. 15)
- N° CP-2019-3461** *Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située lieu-dit Chatanay et appartenant à Mme Suzanne Carré-Alberti - Approbation d'une convention -* (p. 15)
- N° CP-2019-3462** *Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève (Suisse) le 9 septembre 2019 -* (p. 17)
- N° CP-2019-3463** *Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris le 12 septembre 2019 -* (p. 17)
- N° CP-2019-3464** *Lyon 1er - Habitat - logement social - Autorisation donnée à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés AI 68 situé 26 rue de l'Annonciade et AI 70, AI 71 situés 7 impasse Fernand Rey -* (p. 17)
- N° CP-2019-3465** *Villeurbanne - Développement urbain - Carré de soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Autorisation donnée à la Ville de Villeurbanne de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines constitutives de l'îlot M de la ZAC, situées rue de la Soie, rue Francia et rue Léon Blum -* (p. 17)
- N° CP-2019-3466** *Nettoyage des biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lot n° 8 : nord et lot n° 8 : sud-ouest - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -* (p. 17)

N° CP-2019-3467	<i>Fontaines sur Saône - Travaux d'extension et de restructuration du collège Jean de Tournes - Lot n° 10 : menuiseries extérieures aluminium - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société par actions simplifiées (SAS) Sud-Nord Menuiserie Aluminium (SNMA) -</i>	(p. 17)
N° CP-2019-3468	<i>Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la ZAC Tase - Eviction commerciale de la société Lyon Bureau et de la société Maduruin, du local situé 8 allée du Textile et appartenant à la Métropole de Lyon - Approbation de l'avenant au protocole d'accord transactionnel aux fins de résiliation de bail commercial et d'indemnisation - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2879 du 14 janvier 2019 -</i>	(p. 18)
N° CP-2019-3469	<i>Vénissieux - Développement urbain - Espace Viviani - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société à responsabilité limitée (SARL) Espace Viviani pour une éviction commerciale d'un local situé 126-128 avenue Viviani -</i>	(p. 18)
N° CP-2019-3470	<i>Marché d'interprétariat et de traduction pour les usagers de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 : prestation d'interprétariat à distance - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre -</i>	(p. 18)
N° CP-2019-3471	<i>Plan Oxygène - Zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon (ZFE) - Attribution de subventions aux PME dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions -</i>	(p. 19)
N° CP-2019-3472	<i>Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel avec l'association des amis des Musées de la civilisation gallo-romaine (GAROM) -</i>	(p. 19)

Présidence de monsieur David Kimelfeld Président

Le lundi 7 octobre 2019, mesdames et messieurs les membres de la Commission permanente, dûment convoqués le jeudi 26 septembre 2019 en séance par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Métropole, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRESIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Sarah Peillon pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal.

Madame Peillon vous avez la parole.

(Madame Sarah Peillon est désignée et procède à l'appel nominal).

Membres de la Commission permanente

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Kabalo, Pouzol, Sellès (pouvoir à M. Veron).

Membres invités

- Absents non excusés : MM. Devinaz, Gouverneyre et Lebuhotel et Mme Runel

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Je souhaiterais prendre la parole en début de séance, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y maintenant.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Merci. Monsieur le Président, je tenais, au nom du groupe Avenir Métropole, à faire part aux membres de notre Commission permanente, de notre consternation quant à votre décision disproportionnée de retirer sa délégation à notre collègue Vice-Présidente, Fouziya Bouzerda.

D'abord, sur la forme puisque c'est la méthode employée que nous voulons pointer et dénoncer. En effet, monsieur le Président, informer votre collègue par SMS du retrait de sa délégation est tout de même assez inédit. Mais mieux encore informer la presse avant l'intéressée, c'est tout bonnement du jamais vu.

C'est tout de même assez curieux alors même que vous plaidez pour une gouvernance moderne et bienveillante. Par-là même, êtes-vous conscient, monsieur le Président, que c'est la fonction même de l'élu que vous avez malmenée en procédant de la sorte. Cette méthode est brutale et a été vécue comme telle.

Respecter la fonction d'élu, c'est tout simplement respecter la démocratie au moment même où celle-ci malheureusement est de plus en plus remise en cause dans notre société. En agissant ainsi, vous contribuez à creuser le fossé entre nos concitoyens et les élus.

Ensuite, sur le fond. Notre collègue Vice-Présidente Fouziya Bouzerda n'a jamais remis en cause la politique menée par notre exécutif. Elle a seulement rappelé les priorités que nous devons mettre en œuvre d'ici la fin du mandat et qui sont partagées par l'ensemble de l'exécutif qui a été élu en 2014.

Je vous invite donc tous à relire les termes qui ont été utilisés par notre collègue dans l'interview du Progrès et qui ne mettaient nullement en cause l'exécutif ou son Président. C'est pourquoi, alors même que les habitants de ce territoire attendent de notre part sagesse et responsabilité, la séquence que nous vivons interroge.

Les groupes politiques, présents dans votre majorité, doivent-ils à présent faire taire toutes voix que vous jugerez dissonantes ? Notre groupe présidé par Fouziya Bouzerda n'a-t-il pas toujours démontré sa solidarité vis-à-vis des décisions prises par notre exécutif ?

Monsieur le Président, vous prêchez pour la pluralité des idées, vous prônez partout la bienveillance, vous dites vouloir attirer davantage de femmes en politique. Permettez-moi de vous dire que la séquence que nous vivons tend à démontrer l'exact contraire. Nous tenons à renouveler ici et maintenant notre plein soutien à notre collègue Fouziya Bouzerda et à lui témoigner toute notre confiance.

Enfin, monsieur le Président, l'article L 3121-3 du code général des collectivités territoriales indique que le fait qu'un Vice-Président ne soit pas titulaire d'une délégation, empêche d'attribuer une délégation aux élus qui ne sont pas Vice-Présidents, un droit de priorité en effet reconnu aux Vice-Présidents par cet article. Aussi, votre décision de retrait de sa délégation à madame Fouziya Bouzerda a-t-elle pour conséquence d'entraîner le retrait de celles accordées à l'ensemble des Conseillers délégués qui exercent à ce jour ?

Je vous remercie d'avance de vos réponses qui intéresseront l'ensemble des Conseillers délégués de cette Commission. Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Frier. D'abord vous dire que je ne vais pas commenter de nouveau, aujourd'hui, l'article du Progrès, chacun en a eu la lecture et chacun aura le loisir d'y voir ce qu'il souhaite y voir. Mais j'aurai l'occasion de rencontrer madame Bouzerda, puisque je lui ai proposé ce matin, effectivement par SMS, vous m'en excuserez, pour faire ensemble un point précis de ce sujet. Donc, j'aurai l'occasion de communiquer sur l'ensemble des sujets que vous avez évoqués, à l'issue de cet entretien.

Je voulais simplement préciser peut-être, comme nous sommes entre nous, et que bien évidemment rien ne sortira dans la presse, que je n'ai pas annoncé à la presse avant de l'avoir annoncé à madame Bouzerda, certes par SMS, c'est simplement pour remettre les choses dans le mot d'ordre et que, bien évidemment, on n'utilise pas cela de cette manière-là. J'aurai l'occasion ensuite à l'issue de l'entretien que j'aurai eu avec madame Fouziya Bouzerda, de recommuniquer et de répondre précisément sur l'ensemble des sujets et des délégations mais laissez-nous peut-être le temps de discuter ensemble. Aujourd'hui, aucun arrêté n'a été signé au moment où je vous parle. Nous en discuterons tranquillement, en tout cas c'est la proposition que j'ai faite à madame Bouzerda. Je vous remercie.

**Adoption du procès-verbal
de la Commission permanente du 9 septembre 2019**

M. LE PRESIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la Commission permanente du 9 septembre 2019. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté à l'unanimité).

N° CP-2019-3410 - Missions d'inspections détaillées périodiques d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon - Accord-cadre à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° CP-2019-3411 - Bron - Procédure de classement d'office dans le domaine public de voirie métropolitain de l'allée des platanes - Approbation de l'engagement de la procédure de classement d'office - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3412 - Lyon 1er - Déclassement du domaine public de voirie métropolitain d'une emprise située 4 place du Lieutenant Morel le long de l'ancien collège Truffaut - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

N° CP-2019-3413 - Lyon 7° - Approbation du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain de plusieurs parcelles situées dans le Parc Blandan - Autorisation donnée au Groupe Carré d'Or à déposer les demandes nécessaires au dépôt du permis de construire - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte les dossiers n° CP-2019-3410 à CP-2019-3413. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'ai 4 dossiers à vous présenter dans cette Commission. Le premier n° CP-2019-3410 concerne le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 2 marchés de missions d'inspections détaillées périodiques d'ouvrages d'art sur le territoire de la Métropole de Lyon. Je rappelle que ces marchés seront attribués, soit à une entreprise seule, soit à un groupement d'entreprises et que les prestations pourront être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert. Tous les lots feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon tacite une fois.

Il y aura 2 lots : un lot missions d'inspections et de surveillance des ouvrages d'art de la Métropole avec un engagement minimum de 480 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € TTC puis un lot missions d'inspections subaquatiques et levés bathymétriques des ouvrages d'art de la Métropole pour un montant minimum de 120 000 € TTC et maximum de 360 000 € TTC. Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ces 2 accords-cadres.

Le dossier suivant n° CP-2019-3411 concerne la Ville de Bron. L'allée des Platanes est une voie privée, ouverte à la circulation générale, et permet ainsi de boucler le secteur avec le boulevard Pinel situé à l'ouest et le chemin des Balmes au sud, sur la Ville de Bron.

Le classement de cette voie dans le domaine public de voirie métropolitain par acquisition amiable n'a pu être réalisé, faute d'accord unanime des propriétaires. Pour ces motifs d'intérêt général, la Métropole a donc décidé d'engager une procédure de classement d'office. Le dossier de classement d'office a été établi, conformément à l'article R 134-22 du code des relations entre le public et l'administration.

A l'issue de cette procédure, le classement d'office sera prononcé par décision de la Commission permanente. En cas d'opposition d'un ou de plusieurs propriétaires intéressés, il sera demandé au Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de prendre la décision de classement d'office.

Le dossier suivant n° CP-2019-3412 concerne Lyon 1er. La Métropole a lancé un appel d'offres sur l'ancien collège François Truffaut situé sur le 1^{er} arrondissement de Lyon. La société en nom collectif Linkcity, lauréate de cet appel d'offres, conclura avec la Métropole un bail à construction d'une durée de 60 ans, en vue d'effectuer des travaux de réhabilitation de l'ancien collège et de réaliser un programme immobilier comprenant une résidence étudiante, un hôtel, des locaux associatifs, des bureaux, une crèche et autres.

Dans ce contexte, la SNC Linkcity a sollicité la Métropole pour le déclassement et l'acquisition d'une emprise de 31 m². Plusieurs réseaux appartenant aux opérateurs, leur dévoiement sera à la charge de l'acquéreur. L'ensemble des services métropolitains est favorable à ce déclassement. Ce déclassement ne portant pas atteinte aux conditions de desserte, il est donc exempté d'enquête publique.

Le dossier suivant n° CP-2019-3413 concerne Lyon 7°. Le groupe Carré d'Or, lauréat de l'appel à projet Parc Blandan, suite à une promesse synallagmatique de bail à construction signée avec la Métropole, va réaliser la réhabilitation des bâtiments 51 dit "magasin d'arme" et 48 dit "château Lamothe" et la construction du bâtiment dit "l'abris".

Dans ce contexte, le groupe Carré d'Or a sollicité la Métropole pour le déclassement de plusieurs parcelles situées dans ce parc. Vous avez la liste des parcelles. Il est donc proposé que la Métropole prenne acte, dès à présent, du principe de déclassement du domaine public de voirie métropolitain des parcelles susmentionnées. Le déclassement proprement dit interviendra, par décision ultérieure après constatation de désaffectation desdits biens. Par ailleurs, il est proposé par la présente décision que la Métropole, en tant que propriétaire, autorise dès à présent le groupe Carré d'Or à déposer une demande nécessaire à l'obtention de son permis de construire. Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° CP-2019-3414 - Prestations d'organisation d'événements, de coordination et d'intendance générale auprès de la Métropole de Lyon, pour les événements liés à l'entrepreneuriat et aux filières d'excellence du territoire pour 2020 et 2021 (lot n° 2) - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure adaptée - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

N° CP-2019-3415 - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil en développement urbain et paysager, mobilité, prospective urbaine et développement durable pour la Vallée de la Chimie - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de services - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda rapporte les dossiers n° CP-2019-3414 et CP-2019-3415. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Monsieur le Président, puisqu'il semble que j'ai encore ma délégation, je me permets de rapporter ces 2 dossiers. Le premier n° CP-2019-3414 autorise monsieur le Président à signer un accord-cadre à bons de commande de services concernant les prestations d'organisation d'événements, de coordination et d'intendance générale pour les événements liés à l'entrepreneuriat et aux filières d'excellence pour un montant minimum de 45 000 € HT et maximum de 195 000 € HT.

Le n° CP-2019-3415 est relatif au lancement d'une procédure en vue de l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande de prestations de services, en matière de conseil en développement urbain et paysager, mobilité, prospective avec un certain nombre d'offres qui seront ensuite choisies par la commission permanente d'appel d'offres avec l'autorisation, là encore, de vous permettre de signer l'accord-cadre à bons de commande, dans le cadre des missions de la Vallée de la Chimie pour un montant maximum de 1 000 000 € HT, soit 1 200 000 € TTC, pour une période de 4 ans.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Oui, monsieur Jacquet, allez-y, je vous en prie.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Oui, sur cette question de la Vallée de la Chimie, quelques mots car je suis déjà intervenu en séance lundi dernier, pour dire que la Vallée de la Chimie fait l'objet d'une évaluation dont les premiers éléments d'appréciation qui sont les points d'avancée et de faiblesse nous parviennent. Un premier cahier d'évaluation d'ailleurs a été édité sur l'appel des 30. Il nous donne des éléments pour mieux conduire nos politiques publiques sur le territoire et il prévoit également la répliquabilité pour d'autres territoires. C'est une évaluation utile pour nous-mêmes et pour les autres territoires. S'il y a besoin de plus en plus de détails, on peut prévoir et envisager des séances où on y passera un moment plus important. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Justement, quelques mots sur la Vallée de la Chimie puisqu'on évoquait tout à l'heure le développement économique, la direction qu'il fallait tenir en matière de développement économique. Cela me donne l'occasion peut-être de vous dire que, sur ce développement économique, les choses vont dans la bonne direction et sont tenues, et là c'est la preuve par A+B, et pas simplement un discours. Effectivement, cette Vallée de la Chimie est l'expression à mon avis assez fidèle des politiques que nous menons en matière de développement économique, et celles et ceux qui, peut-être à un moment donné, peuvent douter de la volonté de continuer à faire du développement économique, peuvent regarder ce qui se passe sur la Vallée de la Chimie d'une manière très claire et très précise, et d'ailleurs l'expression est aussi celle des Maires de la Vallée de la Chimie qui constatent tous les jours que la Métropole, son Président et ses élus sont aux commandes pour redévelopper l'économie sur ce territoire.

Je pense que nous ne sommes pas étrangers, même si d'ailleurs encore une fois ce sont d'abord et avant tout les entreprises qui font l'implantation des entreprises sur le territoire mais nous ne sommes pas étrangers depuis de nombreuses années avec une accélération. C'est comme cela. Ce n'est pas moi qui parle, c'est le résultat qui parle, je pense notamment à l'implantation du Centre de recherche et de développement de Solvay, je pense demain à l'implantation de l'usine Safran qui n'est pas quelque chose d'anodin puisque c'est la quatrième usine industrielle au monde qu'ils choisissent d'implanter sur cette Métropole. Et je pense aussi à d'autres annonces qui viendront, dans les semaines qui viennent, et qui aujourd'hui restent encore sous embargo parce que les choses doivent se dérouler normalement avec les différences instances des entreprises qui montreront une avancée encore plus importante dans les semaines qui viennent, sur une implantation industrielle sur cette Vallée de la Chimie. Donc, on est bien dans cette direction et je crois que ces dossiers le montrent d'une manière extrêmement forte.

Voilà. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° CP-2019-3416 - Garantie d'emprunt accordée à la société Office public d'aménagement et de construction (OPAC) du Rhône et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2017-1373 du 9 janvier 2017 - Annulation de garantie - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3417 - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3418 - Décines Charpieu - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué auprès de la Caisse d'épargne - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3419 - Lyon 2° - Lyon 3° - Lyon 5° - Lyon 7° - Lyon 8° - Lyon 9° - Sainte Foy lès Lyon - Lyon 4° - Lyon 6° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Réaménagement de la dette - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3420 - Lyon 3° - Caluire et Cuire - Lyon 5° - Lyon 7° - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et à tout organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3421 - Sainte Foy lès Lyon - Villeurbanne - Champagne au Mont d'Or - Corbas - Craponne - Lyon 5° - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitations à loyer modéré (HLM) Immobilière Rhône-Alpes et à tout autre organisme qui pourrait lui être substitué, auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3422 - Vénissieux - Garanties d'emprunts accordées à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2016-0744 du 7 mars 2016 modifiée par la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1189 du 10 octobre 2016 - Annulation de garantie - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3423 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3424 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3425 - Villeurbanne - Garantie d'emprunt accordée à l'Association pour les droits et l'accompagnement de l'enfant à l'adulte en Rhône-Alpes (ADEAR) auprès du Crédit coopératif - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° CP-2019-3426 - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH) auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse rapporte les dossiers n° CP-2019-3416 à CP-2019-3426. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, 11 dossiers de garanties d'emprunts, 3 décisions modificatives, une décision complémentaire et 7 décisions de nouvelles garanties relatives à 553 logements pour un montant de garanties de 23 721 443 €.

Je commence par les 3 décisions modificatives. Le dossier n° CP-2019-3416 concerne l'OPAC du Rhône pour une régularisation à effet rétroactif du partage de garanties de 5 prêts entre le Conseil général et la Métropole, ce qui se traduit par l'annulation de 25 170 456 € de notre encours de garanties. Donc, vous voyez, la Métropole a encore, en partage avec le Département, des questions à régler. En voilà une de réglée.

Le dossier n° CP-2019-3419, respectivement à Lyon 2°, Lyon 3°, Lyon 5°, Lyon 7°, Lyon 8°, Lyon 9°, Sainte Foy lès Lyon, Lyon 4° et Lyon 6°, concerne la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes suite au réaménagement de 24 lignes de prêt pour un montant garanti de 13 806 806,68 €.

Le dossier n° CP-2019-3422 à Vénissieux concerne la SA d'HLM Alliade habitat suite à la cession de la résidence Kéops à la SACOVIV dont la garantie est reprise à 100 % par la Commune de Vénissieux, ce qui se traduit là encore par l'annulation de 8 096 601,72 € de garanties pour la Métropole.

Je poursuis par une décision complémentaire. Le dossier n° CP-2019-3417 concerne l'OPH Est Métropole habitat relatif à un prêt haut de bilan à 30 % de l'enveloppe 2019, soit un montant garanti de 3 260 000 €.

J'aborde une nouvelle demande de garantie. Le dossier n° CP-2019-3418, respectivement à Décines Charpieu et Villeurbanne, concerne l'OPH Est Métropole habitat pour l'acquisition en VEFA de 24 logements avenue Franklin Roosevelt à Décines Charpieu, 21 logements rue de la Poudrette à Villeurbanne, 6 logements impasse Amblard à Villeurbanne, 2 logements avenue Roger Salengro à Villeurbanne et 2 logements rue Léon Blum à Villeurbanne pour un montant total garanti de 3 513 188 €.

Le dossier n° CP-2019-3423 à Villeurbanne concerne l'acquisition en VEFA de 7 logements rue Lançon à Villeurbanne pour un montant garanti de 1 079 137 €.

Le dossier n° CP-2019-3424 à Villeurbanne concerne l'acquisition par bail emphytéotique de 18 logements impasse des Fontanières pour 1 673 903 € de montant garanti.

Le dossier n° CP-2019-3426 à Villeurbanne pour l'acquisition en VEFA de 9 logements rue du 4 août 1789 pour un montant garanti de 1 184 431 €.

Le dossier n° CP-2019-3420, respectivement à Lyon 3°, Caluire et Cuire, Lyon 5° et Lyon 7°, concerne l'OPH Grand Lyon habitat pour l'acquisition-amélioration de 11 logements rue Paul Bert dans le 3^{ème} arrondissement, de 60 logements boulevard des Castors dans le 5^{ème} arrondissement et de 42 logements rue Coste à Caluire et Cuire ainsi que l'acquisition en VEFA de 20 logements rue Jaboulay dans le 7^{ème} arrondissement.

Le dossier n° CP-2019-3421, respectivement à Sainte Foy lès Lyon, Villeurbanne, Champagne au Mont d'Or, Corbas, Craponne et Lyon 5°, concerne la SA d'HLM Immobilière Rhône-Alpes pour l'acquisition en VEFA de 24 logements rue Jean Voillot à Villeurbanne, 7 logements rue Witkowski dans le 5^{ème} arrondissement, 7 logements avenue Pierre Dumond à Craponne, 9 logements avenue Lanessan à Champagne au Mont d'Or, 26 logements chemin de Grange Blanche à Corbas et également l'acquisition-amélioration de 10 logements route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon ainsi que la réhabilitation d'un logement rue Barthélémy Buyer dans le 5^{ème} arrondissement.

Enfin, le dernier dossier n° CP-2019-3425 à Villeurbanne concerne l'Association pour les droits et l'accompagnement de l'enfant à l'adulte en Rhône-Alpes pour l'acquisition de son siège rue Emile Decorps pour un montant garanti de 600 000 €.

Voilà, j'en ai terminé. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3324, CP-2019-3418, CP-2019-3423, CP-2019-3424 et CP-2019-3426 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni aux votes des dossiers n° CP-2019-3419 et CP-2019-3421 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3420, (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3420, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3422 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° CP-2019-3427 - Défense extérieure contre l'incendie - Fourniture d'appareils de fontainerie complets et de leurs équipements ou accessoires sur le territoire de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de fournitures à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin rapporte le dossier n° CP-2019-3427. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, le dossier n° CP-2019-3427 concerne la défense extérieure contre l'incendie, ce qu'on appelle les hydrants. Il s'agit de la fourniture d'appareils de fontainerie complets et de leurs équipements ou accessoires et tous les actes y afférents. C'est un marché que nous proposons de passer avec l'entreprise Bayard pour un montant minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 200 000 € HT sur 2 ans, renouvelable une fois.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° CP-2019-3428 - Mission d'agent de sécurité coordonnateur des mesures de sécurité pour l'exploitation des tunnels en régie de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano rapporte le dossier n° CP-2019-3428. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution du marché de mission d'agent de sécurité coordonnateur des mesures de sécurité pour l'exploitation des tunnels en régie de la Métropole.

Il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour un accord-cadre à bons de commande d'une durée ferme de un an, reconductible de façon tacite 3 fois une année pour un montant minimum de 20 000 € HT et maximum de 80 000 € HT pour un an, soit un engagement de commande d'un minimum global de 80 000 € HT et maximum de 320 000 € HT pour une reconduction comprise. Il vous est demandé d'approuver ce dossier et d'autoriser le Président à le signer.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas de demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° CP-2019-3429 - Prestations de tierce maintenance de proximité sur les équipements informatiques - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre de prestations de service - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

N° CP-2019-3430 - Prestations de fourniture, impression et diffusion des Pass numériques de la Métropole de Lyon - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze rapporte les dossiers n° CP-2019-3429 et CP-2019-3430. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, un premier dossier n° CP-2019-3429 qui concerne le renouvellement d'un marché pour des prestations d'installation et de dépannage pour nos équipements individuels. Cela concerne donc les téléphones, les smartphones, les PC et autres, aussi bien pour notre administration que pour ce que nous déployons au sein des collèges. Nous sommes sur un marché d'une durée de 3 ans dans une fourchette de 1 500 000 € HT à 3 500 000 € HT.

Le deuxième dossier n° CP-201-3430 concerne l'autorisation de passer un marché d'appel d'offres pour acheter des Pass numériques. Nous avons récemment eu la communication d'une étude qui met en évidence "plus de 13 millions de personnes en France qui se sont éloignées du numérique" alors que nous prévoyons, à échéance 2022, 100 % de dématérialisation de nos services publics. Ceci nous conduit à construire des dispositifs d'accompagnement en s'appuyant sur nos réseaux d'acteurs de médiation pour s'assurer que nos citoyens puissent être en capacité d'accéder à ces services qui sont pensés autrement.

Nous avons été, au titre de la Métropole de Lyon, lauréat d'un appel à projets pour mettre en place un dispositif d'accompagnement, de formation numérique pour ces publics les plus éloignés qui nous permet d'accéder à un financement de près de 612 000 € sur presque 2 ans émanant à la fois de l'Etat et du fonds européen de développement économique et régional (FEDER). Et dans le cadre de cette mise en place, nous souhaitons passer un marché d'appel d'offres à hauteur de 500 000 € pour acheter 43 000 Pass numériques qui seront mis à disposition sur nos réseaux d'acteurs, à savoir les antennes de la Métropole, qu'il s'agisse des Maisons de la Métropole et les bibliothèques pour un tiers environ, des partenaires qui sont par exemple les centres communaux d'action sociale et autres pour pouvoir toucher ce public-là.

Ces Pass numériques permettent à nos citoyens, lorsqu'ils se retrouvent en sécurité, d'activer une formation sur la base de points au travers de ces carnets-là. Je vous propose d'accueillir cette décision avec positivisme.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° CP-2019-3431 - Charly - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain comportant une passerelle située rue Louis Vignon et appartenant à l'association Organisme et gestion de l'enseignement catholique (OGEC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3432 - Craponne - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé avenue Jean Bergeron, à l'angle du 105 avenue Edouard Millaud et appartenant à la société Confiance Immobilier ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant - Modification de la décision du Bureau n° B-2014-0137 du 10 juillet 2014 - Institution d'une servitude publique de passage piétons - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3433 - Ecully - Equipements publics - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé entre la rue Jean Rigaud et le chemin de la Sauvegarde et appartenant à la Ville - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3434 - Ecully - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un terrain situé 53 chemin de la Sauvegarde et appartenant à M. et Mme Benzecri - Institution d'une servitude - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3435 - Givors - Développement urbain - Ilot Oussekin - Acquisition, à titre onéreux, de 3 lots de copropriété dépendant de l'ensemble immobilier situé 21 rue Joseph Longarini et appartenant à Mme Gina Nenet - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3436 - Irigny - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située 9 rue de Combemore et appartenant aux consorts Gidon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3437 - Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole située rue des Biesses, et appartenant aux consorts Morel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3438 - Jonage - Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain agricole située rue des Biesses et appartenant à Mme Micheline Dalphinnet, épouse Laget - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3439 - Lyon 1er - Habitat - Logement social - Acquisition, à titre onéreux, d'un immeuble situé 14 rue Romarin et appartenant à l'indivision Garcès - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3440 - Saint Priest - Développement urbain - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Saint Priest Bellevue - Acquisition, à titre onéreux, d'un appartement et d'une cave, formant respectivement les lots n° 34 et 21, situés 2 rue George Sand et appartenant à M. Khelladi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3441 - Saint Priest - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain nu située rue Jean Moulin et appartenant à l'Association syndicale libre (ASL) Les Jardins d'Arsonval - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3442 - Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé route de Collonges et appartenant à M. et Mme Lagay - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3443 - Saint Romain au Mont d'Or - Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé 15 route de Collonges et appartenant à M. et Mme Gras - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3444 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Tase - Acquisition, à titre onéreux, du lot n° 2 dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 4, 8 et 12 allée du Textile et appartenant à la société civile immobilière (SCI) JEM - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3445 - Vénissieux - Equipement public - Acquisition, à titre onéreux, d'un tènement bâti 10-12 avenue de la République et appartenant à la société Solvay - groupe Rhodia chimie ou à toute société à elle substituée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3446 - Bron - Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Cession, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) Alliade habitat, d'un terrain nu formant le lot G d'une superficie de 3 258 m² situé avenue Pierre Brossolette et rue Guillermin - Abrogation de la décision de la Commission permanente n° CP-2016-1008 du 11 juillet 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3447 - Dardilly - Equipement public - Cession, à titre gratuit, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de diverses parcelles de terrain bâties situées 4 chemin du Dodin - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3448 - La Mulatière - Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à Mme Céline Lagarrigue ou toute personne morale se substituant à elle, d'un terrain à bâtir, situé chemin du Pras - Institution d'une servitude de passage - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3449 - Lyon 6° - Equipement public - Cession, à titre gratuit, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un ensemble immobilier métropolitain situé 1 boulevard Anatole France - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3450 - Lyon 7° - Plan de cession - Cession, à titre onéreux, à l'association Acoucité des lots de copropriété n° 3, 9 et 11 dans l'ensemble immobilier situé 24 rue Saint Michel - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3451 - Villeurbanne - Développement urbain - Projet cours Tolstoi - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la Ville, de 2 locaux d'activité et d'une cave formant les lots n° 1, 3 et 23 de la copropriété situées 137 bis cours Tolstoi - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3452 - Villeurbanne - Habitat - Logement social - Revente, à titre onéreux, suite à préemption avec préfinancement, à la société anonyme (SA) d'habitation à loyer modéré (HLM) CDC habitat social, d'un immeuble situé 14 rue Hector Berlioz - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3453 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de Soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Cession, à titre onéreux, à l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat (EMH), de diverses parcelles de terrain pour l'aménagement de l'îlot LL', situées rue de la Soie - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2013-4438 du 11 juillet 2013 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3454 - Vénissieux - Equipement public - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux de parcelles de terrain nu situées 83 rue du docteur Coblod angle rue Président Salvador Allende - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3455 - Chassieu - Projet urbain - Opération du Raquin - Résiliation d'un bail rural verbal sur une parcelle de terrain - Indemnisation de M. Roger Rigolet - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3456 - Lyon 1er - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de la société anonyme (SA) Immobilière Rhône-Alpes, de 81 lots dans l'immeuble en copropriété situé 12 à 16 boulevard de la Croix-Rousse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3457 - Lyon 1er - Plan de cession - Pentes de la Croix-Rousse - Mise à disposition à la société en nom collectif (SNC) Linkcity sud-est, par bail à construction, d'un bâtiment avec cours formant l'ancien collège François Truffaut, situé 4 place Morel - Déclassement préalable du bien du domaine public - Institution de servitudes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3458 - Lyon 9° - Habitat - Logement social - Mise à disposition, à titre onéreux, par bail emphytéotique, au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat, des immeubles situés 39 et 40 quai Arloing - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3459 - Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située au lieu-dit Grande Grange appartenant à M. Denoyel - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3460 - Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située lieu-dit sous la Roche et appartenant à M. Alfred Cornouiller - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

N° CP-2019-3461 - Mions - Equipement public - Institution, à titre gratuit, d'une servitude de passage d'une canalisation publique d'eau potable sur une parcelle située lieu-dit Chatanay et appartenant à Mme Suzanne Carré-Alberti - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Geoffroy rapporte les dossiers n° CP-2019-3431 à CP-2019-3461. Madame Geoffroy, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GEOFFROY, rapporteur : Par rapport à la dernière Commission permanente, au lieu d'avoir 50 dossiers, il y en a 30, mais on se rattrapera à la prochaine Commission permanente car on a des records à tenir.

Je vais commencer par les acquisitions, c'est-à-dire celles que la Métropole achète.

Le dossier n° CP-2019-3431 à Charly concerne une acquisition à titre gratuit pour la création d'une voirie.

Le dossier n° CP-2019-3433 à Ecully concerne une acquisition à titre gratuit d'un terrain nu pour la réalisation d'un équipement public. Il s'agit de l'aménagement des espaces publics sportifs et de loisirs à l'angle de la rue Jean Rigaud.

Le dossier n° CP-2019-3436 à Irigny concerne l'acquisition à titre gratuit d'un terrain nu appartenant à des particuliers pour la requalification de la rue de Combemore.

Le dossier n° CP-2019-3441 à Saint Priest concerne l'acquisition d'un terrain nu pour une opération de voirie, toujours à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3442 à Saint Romain au Mont d'Or concerne l'acquisition d'un terrain nu à titre gratuit appartenant à des particuliers pour une opération de voirie : la requalification de la route de Collonges.

Le dossier n° CP-2019-3443 à Saint Romain au Mont d'Or concerne, toujours pour la requalification de la route de Collonges, l'acquisition d'un terrain nu à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3434 à Ecully concerne, afin d'aménager des espaces publics, l'acquisition d'un terrain nu de 45 m² appartenant à des particuliers pour un montant de 3 400 €.

Le dossier n° CP-2019-3435 à Givors concerne l'acquisition, dans l'îlot Oussekin, d'un lot de copropriété de 92 m² pour un montant de 126 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3437 à Jonage concerne l'acquisition d'un terrain nu à titre gratuit pour la création d'une piste cyclable.

Idem pour le dossier n° CP-2019-3438 à Jonage où c'est aussi l'acquisition d'un terrain nu pour la création d'une piste cyclable pour un montant de 67 €.

Le dossier n° CP-2019-3439 à Lyon 1er concerne l'acquisition à l'amiable d'un immeuble destiné à créer 10 logements sociaux, dans le cadre d'une opération d'habitat et logement social pour un montant de 3 200 000 € et c'est la SA d'HLM Sollar qui sera porteuse du projet.

Le dossier n° CP-2019-3440 à Saint Priest concerne, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain sur le quartier de Bellevue, l'acquisition d'un appartement et d'une cave pour un montant de 102 000 € pour 68 m².

Le dossier n° CP-2019-3444 à Vaulx en Velin concerne, dans le cadre de la ZAC Tase, l'acquisition d'un local à usage industriel d'une SCI pour 734 m² et pour un montant de 477 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3445 à Vénissieux concerne la création d'un collège et la constitution d'une réserve foncière. Nous achetons à la société Solvay 34 470 m² pour un montant de 5 520 000 € TTC.

Et j'ai fini les acquisitions.

Sur les cessions :

Le dossier n° CP-2019-3447 à Dardilly fait référence à l'acquéreur qui est la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit de rétrocéder le lycée François Rabelais, en application d'une convention-cadre de 2009. Le montant s'élève à 0 €.

De même pour le dossier n° CP-2019-3449 à Lyon 6° qui concerne la rétrocession du lycée du Parc à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une surface de 21 996 m² à titre gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3448 à La Mulatière concerne la cession à un particulier d'un terrain à bâtir de 2 000 m² pour un montant de 210 000 €, dans le cadre du plan de cession sur le développement économique.

Le dossier n° CP-2019-3450 à Lyon 7° concerne la cession, à l'association Acoucité, pour 300 000 €, de ses bureaux situés 24 rue Saint Michel pour une surface de 164,6 m².

Le dossier n° CP-2019-3451 à Villeurbanne, cours Tolstoï, concerne une revente à la Commune suite à une préemption avec préfinancement pour un montant de 85 000 €.

Le dossier n° CP-2019-3452 à Villeurbanne concerne une revente à la SA d'HLM CDC habitat social, suite à une préemption, d'un immeuble d'habitation de 9 logements pour un montant 910 000 €.

Et, enfin, il me reste divers dossiers.

Le dossier n° CP-2019-3432 à Craponne concerne la modification d'une décision. Puisque nous avons déjà acquis, à titre gratuit, un terrain, il nous faut instituer maintenant une servitude en complément. Donc, c'est gratuit.

Le dossier n° CP-2019-3446 à Bron fait référence à une décision précédente prise en Commission permanente en 2016 qui cédait à la SA d'HLM Alliade habitat un terrain nu pour construire des logements sociaux. Le programme est le même, c'est le prix qui change avec une recette demandée de 731 125,60 € pour que l'opération puisse voir le jour.

Le dossier n° CP-2019-3453 à Villeurbanne concerne pareillement l'abrogation d'une décision précédente, prise en 2013 en Commission permanente sur le Carré de Soie où on cède à l'EMH des terrains destinés à un programme de 7 480 m² de logements libres et de commerces pour 1 846 340,60 €. Le programme s'est élargi en termes de périmètre.

Le dossier n° CP-2019-3454 à Vénissieux concerne un échange sans soulte entre la Métropole et la Ville de terrains situés rue du Docteur Coblod et rue Président Salvador Allende.

Le dossier n° CP-2019-3455 à Chassieu concerne l'opération du Raquin pour la résiliation d'un bail rural verbal par convention et l'indemnisation de la personne concernée pour un montant de 2 172 €.

Le dossier n° CP-2019-3456 à Lyon 1er concerne la mise par bail emphytéotique d'un immeuble situé 12 à 16 boulevard de la Croix-Rousse pour 23 logements sociaux. Le droit d'entrée est de 3 407 704 € et le loyer de 25 000 € à partir de la 41^{ème} année.

Le dossier n° CP-2019-3457 à Lyon 1er concerne la mise à disposition à la SNC Linkcity sud-est par bail à construction d'une durée de 60 ans de l'ancien collège François Truffaut situé 4 place Morel avec un droit d'entrée de 800 000 € et d'un loyer de 36 000 € à la 31^{ème} année qui sera augmenté à la 41^{ème} année puis à la 50^{ème} année.

Le dossier n° CP-2019-3458 à Lyon 9° fait référence à un bail emphytéotique au profit de l'OPH Gand Lyon habitat des immeubles situés 39 et 40 quai Arloing pour une résidence étudiante de 48 logements en PLS, un droit d'entrée de 793 797 € et un loyer de 20 530 € à la 41^{ème} année.

Enfin, les dossiers n° CP-2019-3459, CP-2019-3460 et CP-2019-3461 à Mions sont destinés à des équipements publics. Tout est à titre gratuit. Il s'agit respectivement d'une institution d'une servitude de passage d'une canalisation d'eau potable pour le lieu-dit Grande Grange, le lieu-dit sous La Roche et le lieu-dit Chatanay.

Voilà monsieur le Président, j'ai fini mes présentations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ou des questions ? Bravo pour l'esprit de synthèse. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité :

- Mme Béatrice VESSILLER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société Sollar, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3439 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de Alliade habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3466 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Thierry PHILIP, membre du conseil d'administration de Acoucité, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3450 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3453 à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Corinne CARDONA, membre du conseil d'administration de Immobilière Rhône-Alpes, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3456 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de la SACVL, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3457, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- MM. Michel LE FAOU et Roland JACQUET, Mme Béatrice VESSILLER, membres du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote du dossier n° CP-2019-3458 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° CP-2019-3458, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GEOFFROY.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Kabalo étant absent, c'est monsieur Grivel qui présentera les dossiers.

N° CP-2019-3462 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Genève (Suisse) le 9 septembre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3463 - Mandat spécial accordé à M. le Vice-Président Georges Képénékian pour un déplacement à Paris le 12 septembre 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° CP-2019-3464 - Lyon 1er - Habitat - logement social - Autorisation donnée à la société anonyme d'économie mixte (SAEM) Adoma de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens immobiliers métropolitains cadastrés AI 68 situé 26 rue de l'Annonciade et AI 70, AI 71 situés 7 impasse Fernand Rey - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3465 - Villeurbanne - Développement urbain - Carré de soie - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie - Autorisation donnée à la Ville de Villeurbanne de déposer une demande de permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines constitutives de l'îlot M de la ZAC, situées rue de la Soie, rue Francia et rue Léon Blum - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3466 - Nettoyage des biens immobiliers de la Métropole de Lyon - Lot n° 8 : nord et lot n° 8 : sud-ouest - Autorisation de signer les accords-cadres de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3468 - Vaulx en Velin - Développement urbain - Carré de Soie - Aménagement de la ZAC Tase - Eviction commerciale de la société Lyon Bureau et de la société Maduruin, du local situé 8 allée du Textile et appartenant à la Métropole de Lyon - Approbation de l'avenant au protocole d'accord transactionnel aux fins de résiliation de bail commercial et d'indemnisation - Décision modificative à la décision de la Commission permanente n° CP-2019-2879 du 14 janvier 2019 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° CP-2019-3469 - Vénissieux - Développement urbain - Espace Viviani - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la Métropole de Lyon et la société à responsabilité limitée (SARL) Espace Viviani pour une éviction commerciale d'un local situé 126-128 avenue Viviani - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel rapporte les dossiers n° CP-2019-3462 à CP-2019-3466, CP-2019-3468 et CP-2019-3469. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, excusé : C'est un passage de relais habituel. Bien, je reprends un certain nombre de dossiers. Les dossiers n° CP-2019-3462 et CP-2019-3463 visent à accorder 2 mandats spéciaux à monsieur Georges Képénékian. Le premier pour un déplacement à Genève, le 9 septembre dernier, pour participer à un groupe de travail au siège de l'Organisation mondiale de la santé dans la perspective et la création d'une Académie de la santé à Lyon. Le deuxième concerne un déplacement à Paris le 12 septembre dans le cadre du même projet.

Le dossier n° CP-2019-3464 à Lyon 1er vise à permettre à la SAEM Adoma le dépôt d'un permis de construire pour la réalisation d'une résidence sociale de 35 places.

Le dossier n° CP-2019-3465 à Villeurbanne vise à permettre à la Ville de Villeurbanne le dépôt d'un permis de construire portant sur les parcelles métropolitaines constitutives de l'îlot M de la ZAC de la Soie pour la réalisation d'une crèche et d'un groupe scolaire.

Le dossier suivant n° CP-2019-3466 vise à permettre la signature par monsieur le Président de 2 accords-cadres pour le nettoyage de locaux gérés par les services métropolitains. Il y a donc 2 lots géographiques pour une durée ferme d'un an, reconductible 3 fois, l'îlot nord pour 180 000 € TTC et l'îlot sud-ouest pour 156 000 € TTC.

Enfin, les 2 derniers dossiers. Le dossier n° CP-2019-3468 à Vaulx en Velin propose la passation d'un avenant au protocole d'accord transactionnel passé avec les sociétés Lyon Bureau et Maduruin pour l'éviction commerciale des locaux dont elles disposaient au 8 allée du Textile afin d'actualiser les sommes dues au titre des indemnités de licenciement généré par le transfert d'activité.

Le dossier n° CP-2019-3469 à Vénissieux propose la passation d'un protocole d'accord transactionnel avec la SARL Espace Viviani pour une éviction commerciale d'un local situé 126-128 avenue Viviani, local utilisé jusqu'à lors pour une activité de restauration et d'organisation événementielle. Le protocole prévoit la cessation de toute activité au 31 décembre 2020, ce qui justifiera le versement d'une indemnité de 350 000 €. Elle sera versée en 2 fois : 280 000 € à la signature et 70 000 € dans les 30 jours à la remise des clés.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, excusé.

N° CP-2019-3467 - Fontaines sur Saône - Travaux d'extension et de restructuration du collège Jean de Tournes - Lot n° 10 : menuiseries extérieures aluminium - Autorisation de signer le protocole d'accord transactionnel avec la société par actions simplifiées (SAS) Sud-Nord Menuiserie Aluminium (SNMA) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

N° CP-2019-3470 - Marché d'interprétariat et de traduction pour les usagers de la Métropole de Lyon - Lot n° 2 : prestation d'interprétariat à distance - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer l'accord-cadre - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle de l'enfance et de la famille - Direction de la prévention et de la protection de l'enfance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent rapporte le dossier n° CP-2019-3470. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, cette décision que je vous présente ce matin consiste à l'attribution d'un accord-cadre de prestations d'interprétariat et de traduction pour les usagers de la Métropole afin de permettre à la direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde, à l'Institut départemental de l'enfance et de la famille, à la direction de l'adoption et à la direction de la prévention et de la protection de l'enfance, la traduction d'actes administratifs et d'interprétariat in situ ou à distance qui s'avèrent indispensables, pour un montant de 340 000 € HT.

M. LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° CP-2019-3471 - Plan Oxygène - Zone à faibles émissions de la Métropole de Lyon (ZFE) - Attribution de subventions aux PME dans le cadre du dispositif d'aide à l'achat de véhicules propres de transports de marchandises - Approbation de conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Philip rapporte le dossier n° CP-2019-3471. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. le Vice-Président PHILIP, rapporteur : Monsieur le Président, un seul dossier qui est la conséquence d'une délibération votée à l'unanimité le 28 janvier 2019 sur la ZFE et les aides pour les PME. C'est une liste des premières PME qui ont droit à cette aide et l'autorisation pour le Président de signer les conventions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président PHILIP.

N° CP-2019-3472 - Lugdunum - Musée et Théâtres romains - Convention de partenariat culturel avec l'association des amis des Musées de la civilisation gallo-romaine (GAROM) - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot rapporte le dossier n° CP-2019-3472. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'approuver le partenariat noué entre la Métropole de Lyon, gestionnaire de Lugdunum - Musée et Théâtres romains et l'association GAROM qui a pour but de mieux faire connaître les Musées tant en France qu'à l'étranger et d'aider à leur développement. Je vous propose donc d'autoriser, monsieur le Président, à signer la convention à passer avec cette association. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'interventions ? Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé. Je vous souhaite une belle et bonne semaine.

(La séance est levée à 11 heures 20).

Conformément à l'article 48 du règlement intérieur du Conseil de la Métropole, le présent procès-verbal a été arrêté le : 12 novembre 2019

Le Président,

La Secrétaire de séance,
